

N° 299. FAVREUX D'A.E.P.

270 000 en 30 ans

à 7.25%

Révisé n° 1446

à destination pour elle-même

1971
1. R. 200

Après de permettre le financement complètement de la somme d'A.E.P. de la C.M. faisant l'objet d'une inscription en programme 1971 subventionnée par le Département, le C. sollicite auprès de la Caisse de Dépôts et de Caisses d'Épargne sur le fonds provenant de la Caisse d'Épargne de M.M., un prêt de 270 000^F, remboursable en 30 ans au taux de 7.25%. Remboursement à partir de 1972.
